

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES REGIONALE FEMININE Saison 2021/2022

Art 1 GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Féminin
Catégorie	Senior
Abréviation	RF
Commission Référente	CRS
Forme de jeu	6*6
Genre	Féminin

Art 2 PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre d'équipes engagées	20
Compétition nécessitant un droit sportif	oui
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAFR	oui

Art 3 LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Volley ball
Type de licence mutation autorisée	Nationale et Régionale
Catégories autorisées	
Master40 - Senior – M21	Oui
M18 avec simple surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement	Oui

Art 4 CONSTITUTIONS DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutées/open	3

Art 5 CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	21h
Plage d'implantation autorisée	Samedi 18h-21h et dimanche 11h-16h
Modification de calendrier autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	20jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10jours
Accord de la CRS obligatoire	Oui
Dernière journée de championnat	Journées 16

Le match aller doit se jouer obligatoirement avant la date du match retour.

Art 6 PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H – 60 min
Installation du terrain et du matériel terminée	H – 45 min
Présence marqueur	H – 45 min
Contrôle des présences et signature de la feuille de match (équipes complètes)	H – 15 min
Tirage au sort	H – 15 min
Echauffement au filet	H – 13 min
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 min

Art 7 COMMUNICATIONS DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site de la FFVB ou LBVB	Avant 20h le Dimanche

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la LBVB – 31 rue Abbé Martin 56300 PONTIVY (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 FORMULE SPORTIVE

- match aller/retour
- Deux phases :
 - o 1^{ère} phase régulière : 3 poules de 5
 - o 2^{ème} phase play-off : 2 poules de 6 / play down : 2 poules de 4

A l'issue de la 1^{ère} phase, les équipes classées 1^{ère} à 3^{ème} de chaque poule disputent des play-off. Et les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} de chaque poule disputent les play-down.

Les équipes ne rencontrent que celles qu'elles n'ont pas encore rencontrées. Les résultats obtenus contre ces équipes en première phase sont conservés.

Constitution des Poules play-off play-down :

Play-off A	RFA 1	RFB 1	RFA2	RFB2	RFA3	RFB3
Play-off B	RFC 1	RFD1	RFC2	RFD2	RFC3	RFD3
Play-down A	RFA 5	RFB 5	RFA4	RFB4		
Play-down B	RFC 5	RFD5	RFC4	RFD4		

Art 9 ACCESSION ET RELEGATION (droits sportifs)

Saison 2021/2022		Saison 2022/2023
Classement	1 ^{er} poule play off	PN
	19 et 20 du classement général	Pré-régional

Les équipes sont classées en fonction de leur nombre de point à l'issue des Play off et play down :

En cas d'égalité de points, en fin d'épreuves, les équipes comptant le même nombre de points sont départagées par le nombre de victoire puis le plus grand quotient "sets gagnés / sets perdus" sur l'ensemble de la compétition. .../... (art X.I.1 du RGER)

Art 10 BALLON

Type de ballon autorisé	Art 15 RGES
Nombre de ballons minimum mis à disposition par le GSA recevant	12
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'une Joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits : entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s) doivent être titulaires d'une licence « Encadrement Educateur Sportif » ; arbitre, marqueur, « Encadrement Arbitre » ; soigneur, médecin « Encadrement Soignant ». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence « Encadrement Dirigeant ».

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art 12 DAFR

Obligation pour le GSA d'avoir une équipe en Coupe de France/Bretagne Jeune	oui
Minimum de licenciés « compétition VB » avant le 31 janvier 2022	24 ou 16 du même genre
Minimum de licenciés JEUNES « compétition VB » avant le 31 janvier 2022	12 ou 8 du même genre
Minimum d'Unité de formation	1
Minimum une équipe jeune	2*2